

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du mardi 6 avril 2010 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} MARS 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 1^{ER} MARS 2010, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents:

Madame le maire Micheline Pelletier	
Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur André St-Amand	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents:

Monsieur Alain Sasseville	trésorier
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de Madame le maire Micheline Pelletier.

1.- Ouverture

10-03-046

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

10-03-047

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010 Il EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

10-03-048

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2010

Les membres du conseil ayant reçu et lu les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 22 février 2010, Il EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Offres d'emploi

Madame le maire fait la liste des emplois présentement offerts.

4.2 Dates de tombée pour une demande en vertu de la politique d'aide financière de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs

La prochaine date de tombée prévue par la politique d'aide financière est le lundi 8 mars 2010 à 16 h. Un comité étudiera les demandes en fonction des critères établis dans la politique et les aides seront accordées par le conseil lors de la séance ordinaire du mois suivant. Notez que les dates de tombée subséquentes seront les 10 mai, 12 juillet, 13 septembre et 8 novembre.

4.3 Proclamation de la Journée nationale des cuisines collectives

ATTENDU que les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes.

ATTENDU que les cuisines collectives œuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyennes et citoyens.

ATTENDU que les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et adhèrent à la déclaration des droits de l'homme: le droit d'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps.

Le maire de Sainte-Anne-des-Monts proclame donc le 26 mars, *Journée nationale des cuisines collectives* et exhorte ses concitoyennes et concitoyens à prendre conscience que l'alimentation est un droit et que son accès reflète le mieux-être de notre communauté.

4.4 Défi Climat

Créé au printemps 2008, le Défi Climat est l'une des plus vastes campagnes de sensibilisation et mobilisation pour la lutte aux changements climatiques à travers le Québec. Cette campagne invite les citoyens à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) en s'engageant à modifier leurs habitudes de vie et de déplacement. À l'image de Centraide, cette campagne se déroule en milieu de travail et se propage auprès des employés afin de créer un véritable effet d'entraînement dans la lutte aux changements climatiques. Pour les aider, des gestes concrets sont proposés tels réduire la température du chauffage ou privilégier l'achat d'aliments du Québec. Des gestes simples qui peuvent avoir des impacts positifs sur l'environnement, la santé, la société et l'économie. Pour s'informer ou s'inscrire en ligne: www.deficlimat.qc.ca.

4.5 Livre de Jacqueline Savard et livre sur Saint-Octave-de-l'Avenir

Madame Pelletier mentionne le lancement du recueil de poésie de Mme Jacqueline Savard, qui se veut une ode à la Gaspésie, et encourage les gens à acheter ce recueil. Mention est aussi faite qu'un livre sur Saint-Octave-de-l'Avenir est disponible et qu'il suffit de contacter Mme Ginette Fraser, au 418-763-2850, pour l'obtenir.

4.6 Règlement sur les chiens

Madame Pelletier rappelle que les propriétaires d'un chien vivant à Sainte-Anne-des-Monts doivent venir à la municipalité pour le faire enregistrer et qu'une médaille lui est remise gratuitement. Grâce à cette médaille, un chien perdu est facilement retracé et remis à son propriétaire. Lors de l'enregistrement, la Ville remet aussi au propriétaire un livret expliquant le règlement sur les chiens de Sainte-Anne-des-Monts. La greffière résume le règlement sur les chiens.

4.7 Patinoire extérieure à Tourelle et activités durant la semaine de relâche

Madame Pelletier mentionne qu'une patinoire extérieure a été aménagée

au terrain de jeux du secteur Tourelle et elle invite les Annemontois à profiter du plein air. Par ailleurs, elle fait part des activités prévues pour la semaine de relâche, du 1^{er} au 6 mars: atelier de couture et nuit blanche à la Maison des jeunes. Animation thématique et jeux coopératifs/théâtre à la Maison de la culture. Sports de glisse au Centre de plein air de la Haute-Gaspésie. Prix à gagner pour les nouvelles inscriptions des jeunes de 17 ans et moins à la bibliothèque municipale. Patinage gratuit Tim Hortons à l'aréna J.-Robert-Lévesque. Bains gratuits à la piscine municipale. Le 6 mars, dernière journée de l'exposition de scrapbooking, les élèves joignent leurs travaux à ceux de Mme St-Pierre. Madame le maire invite les gens à contacter les services concernés pour davantage d'information.

4.8 Permis pour travaux de construction ou de rénovation

Madame Pelletier fait part d'une communication qui concerne tous les propriétaires de Sainte-Anne-des-Monts relativement à la nécessité d'obtenir un permis, au coût minime de 10 \$, avant de débiter des travaux de construction, de rénovation, d'excavation et même de démolition. En venant chercher son permis, on peut du même coup vérifier si les travaux prévus sont conformes aux règlements municipaux. Des amendes de 300 \$ seront imposées aux contrevenants.

4.9 Trois étudiants remportent une bourse d'études du fonds Éducaide

Madame Pelletier félicite Alexandra Dugas, Jessica Trottier-Bernier et James Dion, trois étudiants du Secondaire III de l'école Gabriel-Le Courtois, qui se sont mérité une bourse d'études de 500 \$ du fonds Éducaide.

5.- Administration

10-03-049

5.1 Appui de la résolution 6538-01-2010 de la MRC de La Haute-Gaspésie concernant Internet haute vitesse

CONSIDÉRANT la résolution n° 6538-01-2010 de la MRC de La Haute-Gaspésie, laquelle se lit comme suit:

«CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tient à préciser sa position sur le processus d'implantation et de déploiement d'un service Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire sur son territoire.

CONSIDÉRANT que la desserte de l'Internet haute vitesse et de la technologie cellulaire est une priorité pour le développement de ses communautés non desservies.

CONSIDÉRANT que ce projet est tributaire en grande partie des subventions des deux paliers gouvernementaux.

CONSIDÉRANT le statut économique précaire des usagers potentiels de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE:

1. demande au Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de faire en sorte que l'équité, tant au niveau du prix que des caractéristiques des forfaits proposés, soit respectée.

2. demande à toutes ses municipalités d'appuyer cette résolution.»

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts est d'accord avec cette résolution.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts appuie la résolution n° 6538-01-2010 de la MRC de La Haute-Gaspésie et demande

au Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de faire en sorte que l'équité soit respectée tant au niveau du prix que des caractéristiques des forfaits proposés.

ADOPTÉE

10-03-050 5.2 Emplois d'été Canada (EÉC) 2010 – autorisation de présenter des projets d'emploi étudiant

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne, la Maison de la culture, la piscine municipale et le Service des loisirs (pour le parc Multi-sports, le parc du Petit-Bois et le camp Multi-loisirs) souhaitent embaucher des étudiants cet été afin de bonifier les services offerts à la population.

CONSIDÉRANT que la Ville doit être responsable du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2010 dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2010 pour les projets présentés par la Maison de la culture, la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne, la piscine municipale et le Service des loisirs.

Que les responsables des différents services concernés, Lucie Bélanger, Monique Campion et Michel Gosselin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document officiel concernant lesdits projets.

Que la Ville s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2010 dans l'éventualité où les projets seraient subventionnés.

ADOPTÉE

10-03-051 5.3 Programme Jeunesse Canada au travail – autorisation de présenter un projet pour la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

⇒ Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité du projet, présenté dans le cadre du programme *Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine*, pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) au poste de commis adjoint à la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne pour la période estivale 2010.

⇒ Que la directrice de la Culture soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document officiel concernant ledit projet.

⇒ Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage, par sa représentante, à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par *Jeunesse Canada au travail* dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

10-03-052 5.4 Nomination des représentants au sein de la corporation Gaspésie spectaculaire

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts poursuit depuis trois ans les échanges avec les Villes de Gaspé et de Paspébiac dans le but de développer un produit d'appel touristique et culturel.

CONSIDÉRANT que ces échanges ont conduit à la création d'une entité juridique du nom de *Gaspésie spectaculaire*.

CONSIDÉRANT que le projet vise à créer des emplois et favoriser une

croissance des retombées économiques et touristiques.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que:

- ⇒ La Ville de Sainte-Anne-des-Monts soit représentée au conseil d'administration de *Gaspésie spectaculaire* par le conseiller, monsieur Charles Soucy et la directrice de la Culture, madame Monique Champion.
- ⇒ La Ville de Sainte-Anne-des-Monts versera un montant de 500 \$ pour la création de la nouvelle entité juridique.

ADOPTÉE

10-03-053

5.5 Autorisation de signature de l'entente pour la réalisation du projet «La lecture en trois temps et trois mouvements»

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine versera une subvention maximale de 5 000 \$ pour la réalisation du projet *La lecture en trois temps et trois mouvements* présenté par la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne.

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en l'organisation de rencontres entre un bédéiste et les jeunes de 9 à 13 ans, accompagnées d'une exposition de BD à la Maison de la culture et en l'organisation d'une conférence avec un auteur qui vise essentiellement les hommes.

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir avec la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser madame Monique Champion, directrice de la Culture, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, le protocole d'entente à intervenir avec la CRÉGIM dans le cadre du projet *La lecture en trois temps et trois mouvements*.

ADOPTÉE

10-03-054

5.6 Demande d'un permis d'alcool pour la Maison de la culture

CONSIDÉRANT que la Maison de la culture offre déjà un mini service de restauration (eau, eau gazeuse, jus, café...) lors de la présentation de spectacles.

CONSIDÉRANT que, lors des entractes, une partie de la clientèle souhaiterait consommer une boisson alcoolisée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la Maison de la culture à adresser une demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'obtention d'un permis pour servir de l'alcool lors des spectacles, expositions ou certaines activités se déroulant à la Maison de la culture.

ADOPTÉE

10-03-055

5.7 Ouverture d'un poste, temporaire sur liste de rappel, de commis à l'administration

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ouvrir un poste de commis à l'administration temporaire, sur la liste de rappel, en cas d'absence imprévue à un poste devant être remplacé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste de commis à l'administration temporaire, sur la liste de rappel.

ADOPTÉE

10-03-056 5.8 Autorisation de signature des servitudes pour conduites d'aqueduc et d'égout – rue de la Savane

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, les actes de servitude à intervenir pour le passage des conduites d'aqueduc et d'égout, déjà existantes, sur la rue de la Savane.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

10-03-057 6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 28 février 2010

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes:

- payés au 28 février 2010, chèques n^{os} 8230 à 8305, pour un montant de 244 493,17 \$;
- à payer au 28 février 2010, chèques n^{os} 8306 à 8416, pour un montant de 133 738,11 \$.

ADOPTÉE

10-03-058 6.2 Aide financière au Club des 50 ans et plus de Tourelle pour taxes municipales 2010

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une aide financière au Club des 50 ans et plus de Tourelle pour un montant équivalent aux taxes municipales dues, soit 2 386,88 \$. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02 110 00 970.

ADOPTÉE

10-03-059 6.3 Acceptation d'une aide financière à la Fête du bois flotté dans le cadre du pacte rural

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande à la MRC de La Haute-Gaspésie qu'un montant de 25 000 \$ soit versé au CADERP pour l'organisation de la Fête du bois flotté, et ce, à même les sommes sont réservées à la Ville dans le cadre du Pacte rural 2010.

ADOPTÉE

8.- Règlements

10-03-060 8.1 Adoption du Règlement n° 10-711 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Ra. 77 en zone Rc. 9»

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 10-711 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Ra. 77 en zone Rc. 9», soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10-03-061 8.2 Adoption du Règlement n° 10-712 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'un usage dans la zone M. 29»

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 10-712 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'un usage dans la zone M. 29», soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 10-03-062 8.3 Adoption du Second projet de Règlement n° 10-713 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone M. 1 en zone Ia. 104»

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de Règlement n° 10-713, intitulé «Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 – modification d'une partie de la zone M. 1 en zone Ia. 104» soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 10-03-063 8.4 Adoption du Second projet de Règlement n° 10-714 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Eaf. 29 en zone Pc. 2»

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de Règlement n° 10-714 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Eaf. 29 en zone Pc. 2» soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 8.5 Avis de motion et adoption du Premier projet de Règlement n° 10-715 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification de la zone Re. 1 en zone M. 134

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Deschênes qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement n° 10-715, intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification de la zone Re. 1 en zone M. 134». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

- 10-03-064 IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le premier projet du Règlement n° 10-715 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification de la zone Re. 1 en zone M. 134», soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 15 mars 2010.

ADOPTÉE

9.- Travaux publics

- 10-03-065 9.1 Télémetrie du réseau d'aqueduc - autorisation de paiement no 3 au Groupe Ohméga

CONSIDÉRANT la résolution 09-10-204 mandatant le Groupe Ohméga inc. pour la réalisation d'un système de télémetrie sur le réseau d'aqueduc.

CONSIDÉRANT la facture n° 10124 du Groupe Ohméga inc. au montant de 19 353,32 \$.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 3 émise par l'ingénieur Éric Coulombe, de la firme Dessau, au montant de 17, 417,99 \$ taxes incluses, compte tenu d'une retenue de 10%.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement n° 3, au groupe Ohméga, au montant de 17 417,99 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

- 10-03-066 9.2 Télémetrie des réseaux aqueduc et égout - autorisation de paiement de la facture F015-69502 de Dessau
- CONSIDÉRANT le mandat accordé par la résolution 09-07-155 à la firme Dessau pour la réalisation des plans et devis pour les travaux du plan directeur de télémetrie.
- CONSIDÉRANT la facture de Dessau. n° F015-69502 au montant de 7 375 \$ plus les taxes dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le versement de 8 324,53 \$, incluant les taxes, à Dessau. en paiement de ses honoraires dans le dossier de la télémetrie des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout. Cette dépense sera prise à même le remboursement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

- 10-03-067 10.1 Acceptation du plan d'action dans le cadre de l'entente de développement culturel
- IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte le plan d'action de sa politique culture, mis à jour le 1^{er} mars 2010, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Madame le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

- 10-03-068 **13. Levée de l'assemblée**
- L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 21 h 10.

ADOPTÉE

MICHELINE PELLETIER
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl
